



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 03/06/2024 – n°72/H030

## COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHÉ »

---

---

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHÉ (ESM)

28 mars 2024

---

Président : Gianluca OREFICE, professeur à l'université de Paris-Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee  
Vincent MARCUS, chef du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère  
de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Responsable de la commission : Céline CRAVATTE (01 87 69 57 03)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](https://www.cnis.fr) à la [page de la commission](#)***

***En particulier la liste des propositions d'avis de moyen terme amendées en commission***

## SOMMAIRE DU COMPTE RENDU

LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
SUIVI DE L'AVIS DE MOYEN TERME.....	5
INTRODUCTION.....	7
I. PROGRESSER DANS LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE BLEUE....	7
1. Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue/ la révision de la politique maritime française.....	7
2. Exemples d'évaluations économiques liées aux activités maritimes et littorales : les données économiques maritimes françaises (DEMF) et l'Analyse économique et sociale (AES) de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin.....	10
3. Echanges.....	12
4. Travaux pour définir un contour du périmètre de l'économie maritime.....	13
5. Quelques travaux de l'observatoire européen de l'économie bleue.....	14
6. Échanges.....	15
7. Suivi de l'avis du moyen terme.....	17
II. POINT D'INFORMATION : PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2024 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE LIEE A LA COMMISSION.....	18
Programme annuel de travail 2024 de la statistique publiée liée à la commission.....	18
III. PROJETS D'ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	20
1. Enquêtes pour renouvellement d'avis d'opportunité avec présentation.....	20
2. Enquêtes pour renouvellement d'avis d'opportunité sans présentation.....	24
3. Enquêtes pour prolongation d'avis d'opportunité.....	25
CONCLUSION.....	26
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	27
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	28
AVIS D'OPPORTUNITE.....	29

## LISTE DES PARTICIPANTS

<b>ATTAL-TOUBERT</b>	Ketty	Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel
<b>BACHERE</b>	Hervé	Insee Occitanie, Pôle de service de l'action régionale sur les études économiques régionales (Psar EER)
<b>BAS</b>	Adeline	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)
<b>BERNARD</b>	Vincent	Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) - Insee - Division Conduite de l'action régionale (DCAR)
<b>BIGNON</b>	Nicolas	Insee, Direction des statistiques d'entreprises (DSE), Division Indicateurs conjoncturels d'activité (ICA)
<b>BOYER</b>	Audrey	Banque de France (BdF)
<b>BROIN</b>	Myriam	Insee, Direction des statistiques d'entreprises (DSE), Division Infrastructures et répertoires statistiques (DRIS)
<b>CALVINO</b>	Anne	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>CALZADA</b>	Christian	Insee, Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR), Département de l'action régionale (DAR)
<b>CHAABANE</b>	Naceur	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
<b>CHEVALIER</b>	François	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>CORNUAU</b>	Véronique	Insee Nouvelle-Aquitaine
<b>CRAVATTE</b>	Celine	Secrétariat Général du Cnis (SGCnis)
<b>DEORA</b>	Antonin	Cluster Maritime Français
<b>DUNAND</b>	Olivier	Insee Auvergne – Rhône-Alpes
<b>DUSSUD</b>	François-Xavier	Insee, Direction interrégionale Antilles-Guyane (Dirag) - Service Etudes Diffusion - SED
<b>FAUVET</b>	Laurent	Insee, Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR), Département de l'action régionale (DAR)
<b>FIZZALA</b>	Arnaud	Insee Pays de Loire
<b>GRATIOLLET</b>	Théo	France Agrimer
<b>GUANNEL</b>	Boris	Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel
<b>GUILLAUMAT-TAILLIET</b>	François	Secrétariat Général du Cnis (SGCnis)
<b>ISNARD</b>	Michel	Insee, Inspection générale
<b>JACQUOT</b>	Alain	Insee, Département des statistiques de court terme (DSCT)
<b>JOLLY</b>	Claire	Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
<b>KAYSER</b>	Mathieu	Association nationale des élus du littoral
<b>KOENIG</b>	Pamina	Paris School of Economics – Université Paris 1
<b>LAFOND-MAKRIS</b>	Camille	Banque de France
<b>LAGARENNE</b>	Christine	Secrétariat Général du Cnis (SGCnis)
<b>LAURENT</b>	Jérôme	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
<b>LE GENTIL</b>	Eric	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)
<b>LETODE</b>	Olivier	Ministère délégué à la mer et la biodiversité - direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)
<b>MARCUS</b>	Vincent	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>MARQUIER</b>	Rémy	Centre d'accès sécurisé aux données (CASD)
<b>MONGRUEL</b>	Rémi	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)
<b>MOREAU</b>	Sylvain	Insee, Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
<b>MOUSSETTE</b>	Sophie	Secrétariat Général à la mer
<b>NOZIERES</b>	Bernard	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>OLRY-CHIFFOLEAU</b>	Agnès	France Agrimer
<b>OREFICE</b>	Gianluca	Université Paris Dauphine
<b>OSORIO</b>	Julian	Union des industries de la fertilisation (UNIFA)
<b>PALA</b>	Frédéric	Secrétariat Général du Cnis (SGCnis)
<b>QUATRINI</b>	Simone	Commission européenne, Joint Research Center
<b>RIEG</b>	Christian	Insee, Direction des statistiques d'entreprises (DSE), Enquêtes Transversales
<b>ROBERT-BOBEE</b>	Isabelle	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>SATGER</b>	Olivier	Insee Nouvelle-Aquitaine
<b>SEMECURBE</b>	François	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
<b>STEPHAN</b>	Nathalie	Communauté de communes

**TRASTOUR-ISNART**  
**TREGARO**  
**VESSILLIER**  
**VUILLEMIN**

Laurence  
Yves  
Delphine  
Tony

Collectivité locale  
CGAAER- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Fédération française du bâtiment (FFB)  
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

## SUIVI DE L'AVIS DE MOYEN TERME

*Avis de moyen terme : « **Progresser dans la connaissance de l'économie bleue** : l'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur. Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées ».*

Suivi d'avis : la commission Entreprises et stratégies de marché a pris connaissance de la demande effectuée conjointement par le Secrétariat Général de la mer et le Secrétariat d'Etat à la mer d'une enquête portant sur l'économie bleue, et de leur intention de travailler à moyen terme sur la mise en place de comptes de l'économie bleue, en application des décisions prises par le Comité Interministériel à la Mer en décembre 2023.

L'économie bleue ne représente à proprement parler ni une filière (faite d'entreprises liées par des liens de sous-traitance), ni un secteur d'activité (grande disparité des activités liées à la mer), ni une unité géographique (possibles localisations autres que littorale). La cohérence des entreprises appartenant à cet ensemble est en revanche liée à leur dépendance commune envers un milieu maritime commun.

Les activités économiques liées aux mers, océans et zones côtières contribuent au tissu productif, aux revenus et aux emplois, avec une surreprésentation dans les territoires disposant d'une façade maritime, a fortiori les départements d'outre-mer (DOM). La commission a entendu les besoins en termes d'évaluation socio-économique à différents niveaux géographiques. Ces besoins s'inscrivent dans plusieurs dispositifs de politique publique dont la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML), les Documents stratégiques de façade (DSF), et, au niveau européen, la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et la directive pour la planification des espaces maritimes. Elle a aussi pris connaissance des demandes reçues ces dernières années par plusieurs directions régionales de l'Insee, en lien avec le développement économique régional.

La commission salue les travaux existants, menés par l'Ifremer depuis 1997, par l'Insee et l'Observatoire européen de l'économie bleue plus récemment. Ils permettent de mesurer des grands indicateurs comme la valeur ajoutée, les emplois et l'investissement de l'économie bleue à différentes échelles géographiques. Ces travaux doivent encore surmonter plusieurs défis pour gagner en qualité : partition des entreprises de nombreux postes de la nomenclature d'activités française (NAF) qui ne sont pas 100 % maritimes, évaluations plus précises des activités touristiques et des activités portuaires, délimitation des périmètres géographiques pertinents pour inclure ou exclure des entreprises, meilleure prise en compte de l'économie informelle en particulier dans les DOM, suivi des activités émergentes, meilleure connaissance des activités liées aux services publics.

La commission encourage les travaux statistiques en cours pour préciser le périmètre de l'économie bleue, en affiner les méthodes de mesure, en cohérence avec les définitions retenues au niveau international (OCDE). Elle prend acte qu'il est possible de proposer des périmètres différents en fonction de la question posée et des particularités du territoire (périmètre coeur, périmètre secondaire) mais aussi des sources disponibles aux différentes échelles. Elle encourage la recherche de nouvelles sources d'informations pérennes, en favorisant notamment les partenariats durables avec les organisations professionnelles, les administrations concernées (données

administratives publiques ou privées, enquête statistique nouvelle le cas échéant). La commission souhaite enfin le développement de travaux portant sur les interactions entre ces activités économiques et les milieux maritimes et littoraux. Elle invitera les producteurs à venir présenter les avancées du système d'information dans le courant du moyen terme actuel.

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Gianluca OREFICE.*

## **INTRODUCTION**

### **Gianluca OREFICE**

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de votre présence. Je tiens tout d'abord à remercier Céline Cravatte pour la préparation de cette commission, ainsi que tous les intervenants et participants. Pour des raisons de traçabilité, nous souhaiterions enregistrer la visioconférence si personne ne s'y oppose.

*En l'absence d'opposition, la commission est enregistrée.*

Je vous rappelle qu'un séminaire de travail est organisé sur le futur moyen terme de la statistique publique, le 3 avril prochain.

### **Céline CRAVATTE**

Il est prévu une présentation du moyen terme du Cnis, c'est-à-dire les grandes lignes qui vont guider les travaux de la statistique publique durant les cinq prochaines années. Deux tables rondes thématiques seront également organisées sur la mesure de l'inflation d'une part, et sur les effets du développement du numérique sur les conditions et l'organisation du travail d'autre part. Les inscriptions sont ouvertes sur notre site internet.

### **Gianluca OREFICE**

Cette commission se compose de trois parties. Nous commencerons en abordant notre thème principal sur la connaissance statistique des entreprises de l'économie bleue avec quatre présentations successives. Nos rapporteurs, Sylvain Moreau et Vincent Marcus présenteront ensuite le programme de travail annuel. La dernière partie sera consacrée à la présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité. Pour des raisons de temps, seules trois de ces enquêtes feront l'objet d'une présentation. Pour les autres, vous aurez tout loisir de poser des questions.

## **I. PROGRESSER DANS LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE BLEUE**

### **1. Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue/ la révision de la politique maritime française.**

#### **Sophie MOUSSETTE, Secrétariat général de la Mer**

Je suis chargée de mission au sein du Secrétariat général de la mer, un service du Premier ministre qui traite des dossiers interministériels de la mer. Je suis accompagnée par Olivier LETODÉ pour vous présenter notre demande concernant la progression dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue.

Une définition a été donnée par la Commission européenne, qui présente l'économie bleue comme « *l'ensemble des activités économiques liées aux océans, mers et côtes, y compris les activités de soutien directes et indirectes nécessaires à son fonctionnement* ». Depuis 2012, la Commission porte un fort soutien au développement de l'économie bleue qu'elle identifie comme une source potentielle de revenus et d'emplois dans les secteurs durables, par la mobilisation des océans, des mers et des côtes en faveur de l'emploi et de la croissance des activités.

En mai 2021, la Commission européenne a publié une communication « relative à une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'Union européenne ». Cette communication a débouché sur un programme détaillé qui vise à actualiser le cadre stratégique de l'ensemble des politiques maritimes européennes, avec des objectifs de neutralité climatique et de pollution zéro, ainsi qu'à relancer l'ensemble de ces actions dans le cadre du plan de relance pour l'Europe. La Commission a appelé les États membres à traduire au niveau national les orientations de cette nouvelle stratégie. Elle-même a procédé, en mai 2022, à la création d'un observatoire de l'économie bleue en Europe.

En mars 2022, le gouvernement français, au travers du Comité interministériel de la mer (Cimer), a acté une mesure très large favorisant le développement des « capacités d'observation de l'économie bleue, en phase avec les outils développés par la Commission européenne ». Généralement présidé par le Premier ministre, ce comité interministériel rassemble l'ensemble des ministres intéressés par les affaires maritimes. Cette mesure a été prise en charge par le Secrétariat général de la mer pour commencer des travaux interministériels pour sa mise en œuvre.

En décembre 2023, lors du dernier Cimer, deux mesures ont été validées au niveau interministériel pour poursuivre ces travaux avec un copilotage entre le Secrétariat général de la mer et le Secrétariat d'État chargé de la mer. Les deux actions retenues consistent dans la demande auprès du Cnis d'une enquête nationale de filière dans le cadre de son programme de moyen terme et le lancement de deux études sur la base des résultats d'une mission d'inspection en cours sur la mise en place d'un compte satellite et la faisabilité d'un observatoire de l'économie bleue, dont la mise en œuvre constitue un objectif à plus long terme.

La France dispose du 2<sup>e</sup> espace maritime mondial derrière les États-Unis, avec des zones très larges et très éclatées couvrant près de 11 millions de mètres carrés et bordant environ 20 000 kilomètres de côtes. Aujourd'hui, nous estimons le chiffre d'affaires de cette économie bleue à 750 milliards d'euros au niveau de l'Union européenne. S'agissant des données économiques maritimes françaises, cette économie bleue française pèserait, selon les données publiées par l'Ifremer, 1,5 % du PIB français, soit 40 milliards de valeur ajoutée, et concernerait 525 000 emplois, soit 1,8 % des emplois nationaux. Ces chiffres restent des estimations. Nous éprouvons des difficultés à obtenir des chiffres très précis sur l'ensemble de cette économie.

L'économie bleue présente une importance croissante. Elle se développe considérablement, notamment à travers de secteurs émergents comme les énergies marines renouvelables. Selon l'OCDE, elle représenterait aujourd'hui 1,5 milliard de dollars. Une récente étude estime que ce chiffre devrait doubler d'ici 2030. Les activités économiques liées aux mers, océans et zones côtières constituent une opportunité pour la croissance économique, l'amélioration des revenus, l'emploi et la santé des écosystèmes économiques. Elle représente aussi une part importante de l'économie régionale. Toutes les régions qui disposent d'une zone côtière sont organisées pour travailler sur le développement de cette économie régionale en métropole, mais aussi, et surtout en outre-mer. À ce titre, la Direction générale des outre-mer (DGOM) a commencé à travailler sur ces questions, avec la mise en place d'une feuille de route de l'économie bleue afin de développer ce potentiel encore extrêmement important des activités liées à la mer, la pêche, la construction navale, etc. dans l'ensemble des outre-mer.

Le sujet de l'économie bleue est à la croisée des réflexions du gouvernement. Il nécessite des données pour le pilotage des politiques publiques. En 2021, les dépenses fiscales et les taxes affectées représentaient 660 millions d'euros. Près de 2 milliards d'euros sont affectés à l'ambition maritime et littorale de la France. Nous avons également besoin de ces chiffres dans le cadre de la mise en place de la Stratégie nationale de la mer et du littoral et de la révision des Documents stratégiques de façade, qui ont vocation à déployer les grandes orientations de la stratégie nationale. Cette stratégie nationale s'apparente à un document de planification. Elle comporte un certain nombre d'indicateurs, notamment le nombre d'emplois de l'économie maritime et la valeur ajoutée des activités en la matière.

Nous avons par ailleurs besoin de ces données pour la mise en œuvre des politiques liées à l'emploi, notamment les politiques de formation pour résorber les métiers en tension, qui sont très nombreux dans le domaine maritime et appellent une mobilisation des collectivités locales, et la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois dans les filières qui, notamment en matière de construction navale, peinent à recruter et sont disposées à accompagner la formation des jeunes. Enfin, nous avons besoin de ces données dans le cadre de la mise en œuvre du Panorama de l'économie bleue produit par le Secrétariat général de la mer et le Cluster maritime français, un document de référence pour l'ensemble des acteurs de l'économie bleue. Il nous faut les données les plus fiables et actualisées possible. Ces données sont très attendues par tous les acteurs en région qui mènent leur propre politique maritime et des politiques de formation (services déconcentrés, régions, observatoires régionaux ou interrégionaux, chambres de commerce, organismes de formation, etc.).

Aujourd'hui, nous faisons face à une difficulté liée à la prise en compte de tous les secteurs d'activité de la mer et du littoral. Le système statistique français ne permet pas de mesurer le poids de l'économie bleue dans sa globalité, car l'entrée par le caractère maritime n'existe pas. Certaines activités économiques sont bien identifiées, comme la pêche en mer, mais toutes les activités en lien avec la mer ne le sont pas. Toutes les activités de formation aux métiers de la mer sont classées avec un code enseignement et ne sont pas

identifiables en tant que telles. De la même manière, l'administration publique maritime est classée dans l'administration publique générale. Les énergies renouvelables marines sont classées dans la production d'électricité et certaines activités échappent à notre observation. Les activités sportives, récréatives ou de loisirs ne sont pas non plus distinguées selon qu'elles se déroulent à terre, sur le littoral ou en mer. Enfin, pour certaines activités, nous avons du mal à identifier ce qui relèverait du maritime ou d'autres segments. Ainsi, la construction d'un navire peut faire appel à un bureau d'études, une entreprise spécialisée en peinture, ou différentes entreprises qui interviennent aussi dans d'autres secteurs.

Nous disposons d'un certain nombre de données, mais nous éprouvons de vraies difficultés sur les activités prises en compte, les périmètres géographiques et surtout la comparabilité de ces données qui sont souvent très différentes. Ainsi, les données de l'Ifremer s'éloignent assez sensiblement des données de l'observatoire européen. De même, sur le plan géographique, nous avons besoin de données aux échelles nationale, régionale et départementale, notamment en matière d'emploi et de formation. Les outre-mer ont pour objectif de développer des feuilles de route des activités maritimes sur leur territoire. Là encore, des chiffres sont utilisables. Pour autant, nous avons pu identifier dans certaines études un manque de robustesse de ces données.

Enfin, l'enquête permettrait de disposer de données sur des secteurs émergents, comme les énergies renouvelables maritimes, les activités liées à la préservation de l'environnement marin et littoral (recherche, gestion des ressources, impact du changement climatique), l'économie circulaire liée au maritime (retraitement, déconstruction de bateaux, etc.) ou les activités liées à l'éducation à la mer. Il s'agirait de conduire une enquête qui constituerait une première en partenariat entre le Secrétariat général de la mer et la DGAMPA pour donner une vision globale sur le poids socio-économique des filières de l'économie bleue, non seulement sur les activités cœur de la mer, mais également sur les activités périphériques, en métropole comme dans les outre-mer.

### **Olivier LETODÉ, Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)**

La Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) est rattachée au Secrétariat d'État à la mer et à la biodiversité. Je vous propose un état de la révision de la politique maritime française, en lien avec la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) dans son 2<sup>e</sup> cycle 2023-2029, qui sera déclinée ultérieurement dans les Documents stratégiques de façade sur les quatre façades métropolitaines et dans les bassins maritimes en outre-mer.

La Stratégie nationale pour la mer et le littoral forme le cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques liées aux océans, aux mers et au littoral. Elle a été négociée avec les différents acteurs, et entre les ministères. Elle est maintenant stabilisée et nécessite la signature d'une douzaine de ministres. La parution du décret qui l'officialisera prend un peu de temps, mais nous espérons qu'elle sera entérinée au 1<sup>er</sup> semestre 2024. En parallèle, les préfets coordonnateurs de façade, entité bicéphale entre le préfet de région et le préfet maritime, élaborent avec leurs services les documents stratégiques de façade.

Cette nouvelle planification se veut plus intégrée avec un document plus court que pour le 1<sup>er</sup> cycle afin que chacun puisse s'y retrouver et y adhérer plus facilement. Elle se base sur quatre grandes priorités : la neutralité carbone *via* les énergies renouvelables et la décarbonation, la biodiversité au travers de la protection et la connaissance, l'équité *via* l'accompagnement des filières et la formation, et l'économie, dans laquelle j'interviens particulièrement, et qui ne concerne pas que la pêche et l'aquaculture.

Ces quatre priorités se déclinent en 18 objectifs :

1. Offrir une planification intégrée et globale pour les politiques maritimes et littorales ;
2. Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés ;
3. Valoriser le patrimoine littoral et maritime ;
4. Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action coordonnée entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer ;
5. S'adapter aux effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte ;
6. Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux ;
7. Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances ;
8. Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires ;

9. Affirmer les dimensions sociale et durable des activités maritimes et consolider les formations initiales et continues pour répondre à l'évolution des besoins ;
10. Lutter contre dumping social (enjeu de mise en œuvre nationale et internationale) ;
11. Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire ;
12. Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leur résilience face au changement climatique et leurs activités au service des territoires ;
13. Développer les énergies marines renouvelables pour contribuer à la neutralité carbone 2050 avec un objectif de 18 GW mis en service en 2035 pour l'éolien en mer ;
14. Accompagner les filières maritimes dans la transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 et sécuriser l'approvisionnement en ressources minérales non énergétiques dans un cadre de gestion durable ;
15. Porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations ;
16. Accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun ;
17. Renforcer l'ancrage territorial de la gouvernance maritime et sa capacité de proposition au service des politiques maritimes ;
18. Disposer des moyens de mise en œuvre de la stratégie.

Ces objectifs sont déclinés en documents stratégiques de façade. Un document stratégique de façade comporte quatre parties : une situation de l'existant, des objectifs stratégiques avec les indicateurs associés, des modalités d'évaluation et un plan d'action à l'échelle de la façade. Dans un 1<sup>er</sup> temps, les objectifs stratégiques de la façade sont révisés, avec leurs indicateurs. Ces documents portent une vision plus concrète de l'atteinte de ces objectifs.

Le travail de révision est en cours. La rédaction dépend des directions interrégionales pour la mer, avec une association continue des instances de façade, les comités maritimes de façade. L'objectif est de partir de l'existant pour développer des stratégies selon les évolutions du terrain. Se déroule actuellement un débat public qui se terminera à l'été 2024. Ce document devra ensuite faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale pour être adopté à l'été 2025.

Chaque objectif de la stratégie nationale sera doté d'un ou plusieurs indicateurs sur les volets environnementaux, sociaux et économiques. Deux indicateurs sont envisagés pour renseigner l'objectif 6 « *Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux* » : le nombre d'emplois de l'économie maritime qui peut être renseigné par les données de l'Insee et la valeur ajoutée de l'économie maritime. Il est nécessaire pour cette valeur ajoutée de doter la stratégie d'un indicateur crédible, robuste, comparable, d'une année sur l'autre, à l'échelle nationale comme à l'échelle de la façade. Nous recherchons une uniformisation du calcul de cette valeur ajoutée pour répondre aux ministres intéressés.

## **Sophie MOUSSETTE**

La SNML est un document de planification des politiques gouvernementales et locales. Au niveau régional, départemental ou communal, les collectivités territoriales s'appuient aussi sur ces orientations pour mener à bien leur stratégie. La granularité doit donc être assez fine. Ici, la notion de politique recouvre à la fois l'action de ces collectivités, mais également les moyens associés, en particulier les subventions aux acteurs locaux.

### **2. Exemples d'évaluations économiques liées aux activités maritimes et littorales : les données économiques maritimes françaises (DEMF) et l'Analyse économique et sociale (AES) de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin**

## **Adeline BAS, IFREMER**

Je propose de vous présenter deux exemples d'évaluations liées aux activités maritimes et littorales réalisées avec Rémi MONGRUEL et Éric LE GENTIL : les données économiques maritimes françaises (DEMF) et l'analyse économique et sociale (AES) dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin. À travers ces deux exemples, nous allons mettre en lumière les difficultés et les enjeux avec lesquels nous devons composer pour réaliser ces évaluations.

Les données économiques maritimes françaises (DEMF) évaluent le poids économique des activités maritimes françaises. L'évaluation est réalisée au niveau national sur les secteurs traditionnellement évalués

dans l'économie maritime, qui sont composés de secteurs marchands et de secteurs non marchands (secteur public). Les indicateurs utilisés pour construire les estimations de valeur ajoutée, de chiffre d'affaires et d'emploi varient selon le type de secteur. Pour le secteur marchand, nous nous appuyons sur des indicateurs socioéconomiques classiques et nous cherchons à caractériser ces activités en utilisant des unités physiques (nombre de passagers, volume de biens transportés). Pour le secteur non marchand, nous basons nos estimations de valeur ajoutée et d'emploi sur la rémunération des personnels et les effectifs. Nous cherchons en priorité à mobiliser des données de la statistique publique, qui sont robustes et généralement pérennes dans le temps. Si ces données ne sont pas suffisantes, nous allons en chercher auprès des entreprises ou des associations professionnelles. Nous produisons les DEMF depuis 1997, environ tous les trois ans. Ces données viennent ensuite alimenter l'indicateur de valeur ajoutée de l'économie maritime produit par le Sdes dans le cadre de la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML). Elles alimentent également l'analyse économique et sociale (AES).

L'AES est réalisée dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) qui a pour objectif d'atteindre le bon état écologique des zones maritimes. Cette directive est mise en œuvre à travers différents volets. Le premier consiste en une évaluation initiale visant à dresser un état des lieux de l'existant à la fois sur le plan environnemental et écologique et sur le plan socioéconomique. L'analyse économique et sociale s'inscrit dans ce premier volet. Au-delà de la DCSMM, l'analyse économique et sociale contribue également à la planification de l'espace maritime, puisqu'elle est intégrée aux documents stratégiques de façade.

L'AES est décomposée en deux volets. Dans le volet « Activités », nous cherchons à renseigner les activités en mer et sur le littoral et les interactions entre ces activités et le milieu marin (pression, impact, dépendance). Le volet « Coût de la dégradation » cherche à évaluer le coût supporté par la société pour maintenir, voire améliorer la qualité du milieu marin. Ici, nous cherchons à évaluer le coût des actions mises en place dans le cadre des différentes politiques publiques, qui peuvent avoir une incidence sur le milieu marin comme les politiques ou actions mises en place sur les bassins versants (gestion des eaux usées ou des déchets, etc.). L'AES est réalisée à l'échelle nationale et à l'échelle infranationale des façades. Elle couvre les secteurs traditionnels de l'économie maritime, mais aussi des activités liées à l'économie littorale qui ont des interactions fortes avec le milieu marin (baignade, pêche de loisir, industrie, agriculture, artificialisation du littoral). Cette évaluation présente aussi une dimension de politique publique maritime liée au volet « Coût de la dégradation ».

Pour le volet « Activités », nous utilisons les mêmes indicateurs que dans le cadre des DEMF. Pour le volet « Coût de la dégradation », nous collectons de la donnée sur le coût des dispositifs de gestion du milieu marin (programmes d'acquisition de données, mesures de dépollution ou de restauration, etc.). Nous nous appuyons là encore autant que possible sur les données de la statistique publique, que nous complétons avec des données des entreprises et des associations professionnelles. Nous nous appuyons aussi sur la donnée de la littérature. Pour les données de coûts, nous collectons de la donnée directement auprès d'organismes de gestion du milieu marin qui mettent en place un certain nombre d'actions pour maintenir ou améliorer la qualité de ce milieu, comme l'Office français de la biodiversité, d'autres services ministériels, des collectivités territoriales, des agences de l'eau. L'AES est réalisée tous les six ans depuis 2012. Nous venons de terminer la 3<sup>e</sup> édition.

Nous savons renseigner des indicateurs socioéconomiques à l'échelle nationale, mais nous éprouvons plus de difficultés pour produire des indicateurs à l'échelle des façades. Soit la donnée n'existe pas, soit il nous est difficile d'y accéder. Nous avons produit une valeur ajoutée de l'économie maritime au niveau national en combinant les estimations issues des DEMF et de l'analyse économique et sociale. L'évaluation de l'économie maritime n'est pas chose aisée. Nous nous heurtons à des difficultés de définition de périmètre et à des difficultés d'accès à de la donnée robuste et pérenne. Pour produire nos estimations, nous devons donc prendre un certain nombre d'hypothèses. Sur le tourisme littoral par exemple, deux approches sont possibles. L'estimation réalisée dans les DEMF à partir de données nationales fournit une fourchette plutôt haute du tourisme littoral tandis que l'approche BECO issue d'un projet de recherche nous conduit à une estimation basse. Cette 2<sup>e</sup> approche, réalisée à partir de données territorialisées, est plus complexe et exige de mobiliser beaucoup de données. Elle présente toutefois le mérite de permettre des estimations infranationales. Nous avons bien conscience que nos évaluations sont à considérer comme des ordres de grandeur. Nous sous-estimons très certainement le poids de l'économie maritime dans l'économie française.

Le volet relatif au coût de la dégradation de l'analyse économique et sociale nous amène à calculer le total des dépenses visant à maintenir et améliorer la qualité du milieu marin. Ces dépenses sont ventilées selon dix thèmes de dégradation. Il apparaît que 70 % des dépenses portent sur le traitement des eaux usées en vue de lutter contre les contaminations sanitaires, les micropolluants et l'eutrophisation. Ces dépenses

majoritairement terrestres ne visent pas à éviter un comportement dommageable et une pollution ; elles sont réalisées *ex post* pour traiter la pollution.

Nous devons faire face à différentes difficultés dans l'élaboration des DEMF et de l'analyse économique et sociale. Il nous manque de l'information statistique pour les secteurs non marchands et les secteurs qui ne sont pas 100 % maritimes. Nos résultats sont sensibles à l'accès aux et à l'évolution des données. Nous éprouvons également des difficultés pour établir des indicateurs à l'échelle des façades. Nos estimations gagneraient en robustesse si nous avions accès aux données de branche au niveau sous-classe. Généralement, nous nous appuyons sur des données publiques accessibles à tous. Or ce n'est pas le cas de ces données. De même, sur le tourisme littoral, il serait intéressant de pouvoir considérer les emplois liés à la gestion des déchets et le traitement des eaux usées. Dans le cadre de ces évaluations, nous essayons de prendre en compte les travaux menés à l'échelle internationale par les autres pays ou sur la comptabilité des écosystèmes marins.

Pour mener à bien nos évaluations, nous avons surtout besoin d'un dispositif qui collecte les données en continu, capable de produire de la donnée à différentes échelles. Aujourd'hui, pour réaliser les DEMF ou l'AES, la collecte des données est manuelle, donc chronophage et coûteuse en moyens humains. L'Ifremer ne peut pas porter cette collecte à lui seul. Il lui faudrait mettre en place une collaboration multi-organismes comme l'Insee, le Sdes, les agences de l'eau ou le Cerema.

### **3. Echanges**

#### **Sylvain MOREAU, Insee**

Il me semble important de bien partir des besoins de données. La question de l'accès à des données par branche en sous-classe doit pouvoir être résolue relativement facilement, quitte en ayant accès aux données individuelles *via* le CASD. Nous pourrions effectuer un parallèle avec l'économie des zones de montagne. Certaines données existent. Il faut adopter une approche territoriale pour appréhender le soutien apporté à cette économie par des activités effectivement très diverses. La réponse à ce besoin ne réside pas dans une enquête. L'enquête filière constitue une enquête très spécifique sur des filières industrielles menée dans le but d'apprécier l'impact de l'activité industrielle sur les entreprises en amont ou en aval, en mettant notamment l'accent sur les difficultés d'approvisionnement ou de défaillances. Typiquement, nous pourrions imaginer une enquête filière sur la construction navale.

En fonction des données existantes, il est possible d'obtenir des éclairages avec d'autres enquêtes sur certains points spécifiques. Il a existé un temps un observatoire de l'économie bleue. C'est dans ce type d'instance qu'il est possible de dessiner le contour de l'économie bleue, de recueillir les données qui existent, celles qui peuvent être mobilisées facilement et rechercher comment les enrichir. Une mise à jour en continu d'un certain nombre de données nécessite aussi des moyens. Lorsqu'une politique publique est adoptée, il faut affecter des moyens à son suivi. Si des besoins spécifiques nécessitent la participation de la statistique publique, l'Insee ou le Sdes, il faudra donc y accorder des moyens. Dans la 1<sup>re</sup> présentation, nous avons bien senti des besoins sous-jacents. Je pense qu'il faut se concentrer sur ces besoins plutôt que se focaliser sur la réponse qui, à mon sens, ne réside pas dans une enquête.

#### **Gianluca OREFICE**

J'ai eu l'impression que l'information existe, mais qu'elle n'est pas vraiment à disposition, car cachée à différents endroits. Ne s'agirait-il pas simplement de restructurer l'information afin qu'elle soit facilement accessible pour ces études ? L'emploi est une donnée assez facile à trouver par exemple. Il faudrait peut-être organiser les données pour pouvoir retrouver l'emploi lié à l'économie bleue.

#### **Sylvain MOREAU**

Sur l'emploi, nous avons les données de la DSN au niveau de chaque établissement. Ces données peuvent être mobilisées et apporter une réponse à certaines de vos questions. Je reconnais que l'accès n'est pas forcément aisé, mais nous pouvons travailler à faciliter cet accès pour répondre au besoin.

#### 4. Travaux pour définir un contour du périmètre de l'économie maritime

**Hervé BACHERÉ, Insee**

Ma présentation répondra à un certain nombre de questions, en particulier à propos des données qui sont mobilisables et qu'il est possible de mobiliser, et tous les soucis qu'on évoqué Adeline et Sophie qui sont dans notre groupe de travail.

Le PSar EER est le Pôle de service de l'action régionale sur les études économiques régionales. Il propose aux services études des directions régionales de l'Insee des investissements sur des problématiques concernant les entreprises et l'économie en région. Nous proposons aujourd'hui une offre sur différentes filières : aéronautique, automobile, logistique, lait, viande, bois, culture, économie sociale et solidaire. Historiquement, nous couvrons aussi le numérique et l'économie maritime, mais les données sur cette dernière ne sont plus mises à jour depuis plusieurs années.

Le contour de l'économie maritime existant était vieillissant. Il présentait des problèmes de qualité, de couverture et de sous-estimation. Le tourisme représentait finalement la plus grosse partie de l'économie maritime. Pour refondre ce contour, nous avons lancé un groupe de travail en novembre 2023 avec les services statistiques des ministères (SSP, Sdes), le Commissariat général au développement durable, le Secrétariat général de la mer, la Direction régionale de l'Insee Normandie qui travaille sur les ports de Rouen et du Havre, la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, l'Ifremer, le Carif/Oref Paca (centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation/observatoires régionaux emploi-formation), la Direction interrégionale de la mer Méditerranée et le Plan Bleu Méditerranée.

Au niveau du PSar, nous avons pour objectif de donner un poids économique au niveau local (infrarégional). La brique de base est l'établissement, identifié par son Siret, ce qui nous permet de le localiser précisément, le relier aux caractéristiques de son entreprise, y associer des données d'emploi, caractériser les salariés et estimer un poids économique de l'établissement. Nous utilisons pour cette estimation la notion de richesse dégagée calculée à partir de la valeur ajoutée des entreprises que nous répartissons entre les établissements au prorata de la masse salariale de ces derniers. Nos travaux sont mis à jour tous les ans, puisque les sources que nous utilisons sont mises à jour annuellement la plupart du temps.

Pour mener ce type de travaux, nous nous appuyons généralement sur des données administratives. Or sur l'économie maritime, nous sommes confrontés à une insuffisance des nomenclatures. La NAF ne comprend que 17 activités couvrant 4 domaines. Même lorsqu'elles sont disponibles, ces données restent en outre incomplètes. Dans le cas de la filière logistique, pour retrouver des acteurs possédant des entrepôts, nous utilisons aussi la nomenclature « métiers ». Nous avons essayé cette approche pour l'économie maritime. Or la nomenclature « métiers » se révèle très peu fournie dans ce domaine, avec 5 postes très ciblés. Sur la future PCS, il ne restera plus que 2 postes.

Nous avons accès aux enquêtes sectorielles annuelles (ESA) et à l'enquête annuelle de production (EAP) qui permettent, au travers du chiffre d'affaires par branche déclaré par les entreprises, d'essayer de repérer des entreprises qui ne figureraient pas dans notre cœur de métier. Comme nous avons peu d'activités identifiées au niveau de la Naf, nous récupérons très peu d'emploi, et nous ne pouvons pas compléter les trous dans notre raquette qui sont encore importants. Finalement, l'apport de ces données reste relativement faible.

Nous avons prévu de produire des résultats au niveau du groupe de travail à l'automne, mais il nous faudra sans doute plus de temps. Nous devrions proposer un premier chiffrage en partant du noyau dur sur les nomenclatures disponibles et la filière historique. En 2015, un travail commun entre l'Ifremer et la région Bretagne avait permis d'ajouter des acteurs importants. Nous reprendrons ces apports, ainsi que ceux de l'ESA et de l'EAP. Nous cherchons aussi des alternatives en croisant des indicateurs pour essayer d'aller plus loin dans nos expertises. Certains partenaires nous ont communiqué quelques listes d'entreprises à expertiser (adhérents du Cluster maritime, syndicat des énergies renouvelables, etc.). Ce premier chiffrage permettra de disposer d'un cadre en termes d'emplois et de poids économique, mais il sera sans doute sous-estimé, avec des faiblesses dans certains secteurs comme l'industrie. De nombreux industriels fournissent l'économie maritime, mais pas exclusivement, et nous ne parvenons pas à les repérer. Des données existent. Nous essayons de les mobiliser, mais il faut trouver d'autres solutions.

## 5. Quelques travaux de l'observatoire européen de l'économie bleue

### Simone QUATRINI, Commission européenne

Je tiens tout particulièrement à remercier le Secrétariat général du Cnis pour nous avoir donné l'opportunité de présenter notre observatoire européen sur l'économie bleue. Je suis économiste au sein du centre commun de recherche de la Commission européenne. Depuis 2020, je suis chargé du programme scientifique sur l'économie bleue.

Le centre commun de recherche (CCR) est un service de la Commission européenne chargé de la science et de la connaissance. Nous avons pour mission de soutenir toutes les politiques de l'Union européenne tout au long du cycle politique, de la phase de conception et de proposition législative jusqu'à la mise en œuvre et au suivi. Nous fournissons des connaissances scientifiques, outils, modèles et analyses aux décideurs tant au niveau européen que dans les États membres. Parmi nos partenaires au niveau européen, nous travaillons avec les autres directions générales de la Commission (Affaires maritimes et pêche, Santé, Environnement, Recherche et développement, Défense, etc.), le Parlement européen, les agences de l'Union européenne ou des partenaires externes comme la FAO.

Le CCR comprend l'unité Océan et eau qui soutient toutes les politiques européennes sur l'eau douce et marine. Cette unité a pour objectif de travailler sur le suivi de l'économie bleue, ses performances socioéconomiques et sa transition écologique. Depuis 2018, nous publions un rapport annuel sur l'économie bleue. En 2022, nous avons également décidé de créer un observatoire de l'économie bleue. Basé en grande partie sur les informations recueillies pour le rapport annuel, il permet d'effectuer une mise à jour plus fréquente des analyses sur l'économie bleue européenne et de donner plus de visibilité aux différents produits (publications, outils d'analyse, etc.), tant au niveau européen qu'au niveau national.

L'observatoire comprend plusieurs sections sur les opportunités d'éducation et d'emploi dans l'économie bleue ou la transition énergétique, des cartes des pays européens avec les performances nationales, et des sections thématiques qui fournissent une vision plus détaillée par secteur. Parmi ces secteurs, certains sont plus traditionnels comme les ressources marines biologiques ou non biologiques, les énergies marines renouvelables, le transport maritime, l'activité portuaire, le tourisme côtier ou la construction et réparation navale, mais nous essayons aussi de couvrir des secteurs moins établis comme la biotechnologie bleue, la désalinisation, la robotique, la recherche et l'innovation. La distinction entre ces secteurs découle principalement de la disponibilité des données au niveau européen. Nos sources principales sont des sources européennes (Eurostat). L'objectif n'est pas de dupliquer le travail réalisé au niveau national, mais de fournir une vision d'ensemble avec des données le plus possible comparables.

L'observatoire permet d'effectuer un suivi des performances de l'économie bleue sur la base des données dont nous disposons au niveau européen. Il permet par ailleurs de réaliser des analyses sur l'effet de la pandémie, ou tout autre choc interne ou externe à l'économie bleue comme la guerre en Ukraine. Ainsi, en 2020, le choc causé par le Covid a été assez important, puisqu'il a entraîné une réduction de 26 % des emplois par rapport à l'année précédente, une baisse de 30 % de la valeur ajoutée brute, de 40 % de l'excédent brut d'exploitation et un recul de 22 % du chiffre d'affaires par rapport à 2019. Dans le rapport annuel, nous donnons plus de visibilité sur la trajectoire au niveau sectoriel. L'analyse du Covid en 2020 a montré des effets importants, notamment au niveau du tourisme côtier. Dans certains secteurs, la réduction de la performance est due à d'autres facteurs. Ainsi, pour les ressources non biologiques, nous pouvons voir l'effet de l'alignement avec le Green Deal européen.

Nos sources viennent principalement d'Eurostat, ce qui présente des avantages et des inconvénients. Les données sont disponibles dans toute l'Union européenne, ce qui permet la comparaison entre États membres. Cependant, le décalage temporel est important et nous publions nos analyses avec un écart de 2 à 3 ans. En outre, la nomenclature européenne (Nace) ne permet pas une comptabilité précise pour tous les secteurs. De nombreux secteurs liés à l'économie bleue ne sont pas 100 % maritimes et la nomenclature ne nous permet pas d'identifier avec précision leur contribution à l'économie bleue. Compte tenu de l'incertitude sur la répartition des indicateurs de ces secteurs entre activités terrestres et maritimes, nous préférons adopter un principe de prudence, ce qui génère une sous-estimation. Je tiens à souligner l'importance que revêtiraient des travaux sur les pourtours géographiques et les contours économiques de ces activités pour affiner les analyses et réduire les différences entre nos publications respectives.

L'observatoire comprend également des sections qui couvrent d'autres aspects importants fortement liés à l'économie bleue et à l'économie en général, comme la transition énergétique. Dans l'économie bleue, des activités contribuent à la production d'énergies propres et renouvelables. Tous les secteurs sont confrontés

au grand défi de la décarbonation. Le transport maritime doit réduire ses émissions en utilisant par exemple de nouveaux carburants. Le tourisme côtier doit aussi minimiser ses impacts environnementaux tout en garantissant sa rentabilité. Dans ce chapitre de l'observatoire, nous donnons accès à deux sections pour l'instant. La première partage les connaissances sur les partenariats pour la transition énergétique et la seconde fournit une base de données sur les instruments de financement de l'Union européenne pour la transition énergétique.

L'observatoire donne par ailleurs accès à des données détaillées *via* des tableaux de bord interactifs (carburant pour la flotte de pêche, possibilités d'emplois, etc.). Ces tableaux de bord sont alimentés par les données issues d'Eurostat, mais nous envisageons la possibilité d'inclure les données plus détaillées qui pourraient nous parvenir des États membres. Des infographies, des graphiques et des cartes permettent aux chercheurs ou aux décideurs d'obtenir plus de détails sur les performances par pays, secteur et activité. Aujourd'hui, nous proposons deux types de cartes sur la valeur ajoutée brute de l'économie bleue par pays et sur l'emploi dans l'économie bleue.

Nous éprouvons des difficultés à couvrir de manière équitable tous les secteurs de l'économie bleue. Ces difficultés sont particulièrement importantes pour les secteurs pauvres en données comme la désalinisation, la biotechnologie bleue, l'énergie marine. Eurostat ne publie pas de données spécifiques. Or il s'agit de secteurs clés non seulement pour l'emploi et leur contribution directe à la valeur ajoutée brute, mais aussi pour leur contribution indirecte et leurs perspectives de croissance. Nous avons donc l'intention de déployer des efforts supplémentaires pour obtenir des données venant de sources alternatives, en particulier les sources nationales validées par les organisations des pays membres ou des données venant d'autres sources.

Nous cherchons à adopter une approche plus intégrée en liant la durabilité de l'environnement marin aux activités économiques. Certaines activités comme la pêche ou le tourisme ont besoin d'eau propre et d'écosystèmes sains, mais de nombreuses activités maritimes et terrestres ont un impact sur l'environnement marin. Nous devons mettre l'accent, à court et moyen terme, sur la durabilité.

## 6. Échanges

### Gianluca OREFICE

En écoutant cette présentation, j'ai l'impression que la problématique actuelle des données disponibles tient à l'agrégation sectorielle. J'ai cru comprendre que nous manquons de données suffisamment détaillées sur les sous-secteurs de l'économie bleue. Il existe beaucoup de données, même au niveau européen, mais elles sont plutôt larges et il faudrait aller plus dans le détail des secteurs. Cet objectif est-il réalisable au niveau statistique ?

### Claire JOLLY, OCDE

Je voudrais témoigner des travaux que nous menons au niveau de l'OCDE pour essayer de mieux identifier cette économie bleue.

Je suis responsable d'un groupe sur l'économie de la mer. Nous travaillons depuis quelques années avec un certain nombre de pays (États-Unis, Canada, Norvège, Portugal, Irlande, Belgique, Italie, etc.), les experts de la mer et les offices statistiques nationaux. Nous avons mené différentes études pilotes avec ces pays. Certains, au premier rang desquels le Portugal, ont déjà développé des comptes thématiques sur la mer pour déterminer la valeur ajoutée issue de leurs activités maritimes.

En 2021, nous avons publié un 1<sup>er</sup> travail méthodologique « *Blueprint for improved measurement of the international ocean economy* » dans lequel nous avons identifié un certain nombre de secteurs clés afin de trouver des définitions en commun. À partir de ce travail, la Norvège a développé, en un an, son compte satellite, ou thématique sur la mer. Nous avons constaté que cette approche de compte thématique apporte beaucoup d'informations. Les études de filière se révèlent très utiles afin d'identifier les acteurs, les activités et les produits. En revanche, pour obtenir des données plus cohérentes, passer par les comptes nationaux s'avère extrêmement utile. La difficulté consiste à identifier la part maritime. Dans le cadre de nos travaux, nous avons interrogé nos pays partenaires sur le sujet. La Corée produit beaucoup d'informations publiques sur la façon dont elle traduit dans ses statistiques la part qu'elle attribue à la mer. Les États-Unis font un peu de même.

Au niveau de l'OCDE, nous avons échangé des tableaux de ressources et d'emplois établis à partir des données fournies par les offices statistiques nationaux et nous avons créé une sorte de portail pour identifier tous les secteurs liés à la mer. Sur cette base, nous avons réalisé une étude pays par pays pour vérifier si nous pouvions retrouver dans notre base de données les données nationales. Or nous avons constaté que l'exercice est possible. La grande difficulté réside dans l'identification du besoin.

Je serai ravie de partager ces éléments avec vous. Vous pouvez apprendre d'autres pays qui se sont posé les mêmes questions et qui, pour certains, sont très avancés sur le sujet.

**Sylvain MOREAU**

Disposez-vous de données pour la France ?

**Claire JOLLY**

Tout à fait. Nous avons commencé à réaliser des estimations pour la France. Notre dernier grand défi concerne le tourisme. Certains États ont déjà travaillé sur le sujet. Nous étudions leur exemple pour essayer de l'appliquer dans le cadre de nos tableaux de ressources et d'emplois. Nous pouvons d'ores et déjà partager de nombreuses estimations pour la France. Nous nous appuyons sur les données de l'Insee et des autres organismes qui alimentent l'OCDE.

**Hervé BACHERÉ**

Au-delà des nomenclatures, nous nous heurtons au fait que beaucoup d'entreprises travaillent dans le secteur maritime, mais pas seulement. Nous connaissons par exemple toutes les entreprises qui interviennent dans la construction des parcs éoliens en mer. Nous pourrions les comptabiliser comme relevant de l'économie maritime, mais que faire d'entreprises comme Spie qui interviennent aussi bien dans le secteur maritime que dans le secteur terrestre. Dans l'industrie, les moteurs de bateaux posent le même problème. En termes de valeur ajoutée, de richesse et d'emploi, ces entreprises pèsent beaucoup plus que les petits acteurs spécialisés que nous repérons facilement. Je pense que nous passons à côté d'une économie très importante que nous n'arrivons pas à repérer. L'idée de travailler avec un chantier naval pour identifier l'ensemble de ces fournisseurs me paraît intéressante. Cependant, l'exercice prend énormément de temps.

**Sylvain MOREAU**

Une enquête filière aurait un sens, comme sur l'énergie. Ces enquêtes sont néanmoins extrêmement coûteuses. Dans le cadre de la TVA dématérialisée adoptée au niveau européen, qui va se concrétiser par la facturation électronique en France, nous disposerons *a priori* de données extrêmement fines qui permettront peut-être de répondre à toutes ces questions. Aujourd'hui, la seule solution consiste à conduire des enquêtes filières sur des filières très précises comme nous le faisons pour l'aéronautique ou l'automobile. Néanmoins, nous ne pouvons pas reproduire l'exercice régulièrement, compte tenu de son coût. Or les évolutions peuvent être extrêmement rapides d'une année à l'autre.

**Hervé BACHERÉ**

Même si elle n'était pas régulière, une enquête permettrait de dresser un état des lieux des acteurs que nous pourrions suivre dans l'intervalle avec les données d'entreprises. Nous pourrions au moins nous rapprocher davantage de l'économie bleue.

**Sylvain MOREAU**

Sur l'industrie, l'exercice est possible. Sur le tourisme, c'est moins le cas.

**Hervé BACHERÉ**

Sur le tourisme, nous sommes capables de localiser de façon très fine l'emploi touristique, avec des notions de saisonnalité. Au niveau du PSar, nous disposons d'un outil qui fonctionne très bien sur le sujet.

Claire JOLLY

Les États-Unis ont réalisé un compte satellite sur leurs activités maritimes qu'ils essaient de décliner au niveau des États avec des études de filière afin de disposer de la granularité suffisante pour assurer la concordance entre les données de Washington et les données locales et avoir à terme une comparabilité entre les États.

## 7. Suivi de l'avis du moyen terme

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Traditionnellement, après chaque sujet central, nous émettions un avis de la commission. Cependant, nous avons constaté qu'il régnait un peu de confusion entre l'avis de la commission et l'avis de moyen terme. Nous avons rebaptisé ce texte en « suivi de l'avis du moyen terme ».

L'avis de moyen terme n°8 visait à « *progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue* ». Pour le suivi de cet avis, nous vous proposons le texte suivant :

**La commission Entreprises et stratégies de marché a pris connaissance de la demande effectuée conjointement par le Secrétariat Général et le Secrétariat d'État à la mer d'une enquête portant sur l'économie bleue, et de leur intention de travailler à moyen terme sur la mise en place de comptes de l'économie bleue, en application des décisions prises par le Comité Interministériel à la Mer en décembre 2023.**

**L'économie bleue ne représente à proprement parler ni une filière (fait d'entreprises liées par des liens de sous-traitance), ni un secteur d'activité (grande disparité des activités liées à la mer), ni une unité géographique (possibles localisations autres que littorale). La cohérence des entreprises appartenant à cet ensemble est en revanche liée à leur dépendance commune envers un milieu maritime commun.**

**Les activités économiques liées aux mers, océans et zones côtières contribuent au tissu productif, aux revenus et aux emplois, avec une surreprésentation dans les territoires disposant d'une façade maritime, a fortiori les départements d'outre-mer (DOM). La Commission a entendu les besoins en termes d'évaluation socio-économique à différents niveaux géographiques. Ces besoins s'inscrivent dans plusieurs dispositifs de politique publique dont la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML), les Documents stratégiques de façade (DSF), et, au niveau européen, la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Elle a aussi pris connaissance des demandes reçues ces dernières années par plusieurs directions régionales de l'Insee, en lien avec le développement économique régional.**

**La commission salue les travaux existants, menés par l'Ifremer depuis 1997, par l'Insee et l'Observatoire européen de l'économie bleue plus récemment. Ils permettent de mesurer des grands indicateurs comme la valeur ajoutée, les emplois et l'investissement de l'économie bleue à différentes échelles géographiques. Ces travaux doivent encore surmonter plusieurs défis pour gagner en qualité : partition des entreprises de nombreux postes de la nomenclature d'activités française (NAF) qui ne sont pas 100 % maritimes, évaluations plus précises des activités touristiques et des activités portuaires, délimitation des périmètres géographiques pertinents pour inclure ou exclure des entreprises, meilleure prise en compte de l'économie informelle en particulier dans les DOM, suivi des activités émergentes, meilleure connaissance des activités liées aux services publics.**

**La commission encourage les travaux statistiques en cours pour préciser le périmètre de l'économie bleue, en affiner les méthodes de mesure, en cohérence avec les définitions retenues au niveau international. Elle prend acte qu'il est possible de proposer des périmètres différents en fonction de la question posée et des particularités du territoire (périmètre cœur, périmètre secondaire) mais aussi des sources disponibles aux différentes échelles. Elle encourage la recherche de nouvelles sources d'informations pérennes, en favorisant notamment les partenariats durables avec les organisations professionnelles, les administrations concernées (données administratives publiques ou privées, enquête statistique nouvelle le cas échéant). La commission souhaite enfin le développement de travaux portant sur les interactions entre ces activités économiques et les milieux maritimes et littoraux. Elle invitera les producteurs à venir présenter les avancées du système d'information dans le courant du moyen terme actuel.**

Ce texte complet montre à la fois l'étendue de la demande et les progrès demandés sur le système d'information.

### **Sophie MOUSSETTE**

Au 1<sup>er</sup> paragraphe, il faudrait préciser le Secrétariat général de la mer.

### **Sylvain MOREAU**

Il me semblerait opportun de faire référence aux travaux de l'OCDE.

### **Olivier LETODÉ**

Au 4<sup>e</sup> paragraphe, en lien avec nos échanges, il faudrait également citer la directive pour la planification des espaces maritimes.

### **Christine LAGARENNE, Cnis**

Je suggère de faire référence aux travaux de l'OCDE dont nous n'avons pas connaissance. Dans le dernier paragraphe, je propose d'en faire mention entre parenthèses à la fin de la 1<sup>re</sup> phrase. Si les participants à cette commission le souhaitent, Mme JOLLY pourra venir présenter plus précisément les travaux de l'OCDE lors d'une séance ultérieure sans qu'il soit besoin de l'indiquer expressément dans l'avis.

### **Claire JOLLY**

Avec plaisir.

### **Céline CRAVATTE**

Pour information, j'ai déposé une bibliographie indicative des travaux mobilisés lors de cette commission dans la rubrique dédiée sur le site.

## **II. POINT D'INFORMATION : PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2024 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE LIEE A LA COMMISSION.**

### **Programme annuel de travail 2024 de la statistique publiée liée à la commission**

### **Sylvain MOREAU**

Ce point habituel n'a pas pour vocation de vous présenter tous les travaux récurrents, mais de mettre l'accent sur les évolutions que nous envisageons cette année et dans les années suivantes.

Traditionnellement, l'Insee publiait en fin d'année un *Insee Référence* sur les entreprises. Cette année, nous ne le publierons plus. Nous mettrons en place un espace entreprise sur le site internet de l'Insee, dans lequel nous mettrons à disposition le contenu de cette publication, avec des indicateurs agrégés plus pertinents que ceux publiés jusqu'ici, ainsi que des fiches thématiques et sectorielles. Cet espace sera mis à jour non pas une fois par an, mais au fil de l'eau. Des bouquets d'études sur une même thématique seront également publiés, plutôt en début d'année prochaine, permettant des regards croisés. Nous envisageons un premier éclairage sur les marges et la façon dont celles-ci ont évolué au cours de ces dernières années. Cette démarche est destinée à s'enrichir. Nous espérons qu'elle répondra au mieux aux besoins des utilisateurs.

### **Vincent MARCUS**

Nous conservons un *Insee Référence* sur l'agriculture. L'année a commencé avec une actualité éditoriale riche et intense sur ces sujets. Nous avons publié un *Insee Référence* sur l'agriculture, l'agroalimentaire et ses transformations. Cet ouvrage a été coréalysé par le SSP et l'Insee, avec le concours d'autres acteurs comme le MTECT (ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), France Agrimer et l'Inrae. Il comprend quatre dossiers passionnants : une analyse sur très longue période à partir des recensements agricoles sur la concentration et la spécialisation des exploitations agricoles, un dossier sur la comparaison des performances économiques du bio versus le conventionnel, une étude de l'évolution de la

consommation alimentaire des ménages, notamment selon les catégories de revenus au cours de la dernière décennie et un dernier dossier qui vient faire le point sur les enjeux environnementaux de l'agriculture.

Nous avons également publié des données sur les revenus, le niveau de vie et le taux de pauvreté des ménages agricoles selon les types de ménage et de production agricole à partir d'un appariement inédit entre les données socio-fiscales et les données du recensement agricole. Dans le contexte actuel, ces données sont venues éclairer les sujets de niveau de vie. Des suites y seront données en 2024.

## **Sylvain MOREAU**

Traditionnellement, l'Insee réalisait une enquête sur la filière aéronautique dans le Grand Sud-Ouest. Cette enquête a été menée sur le territoire national en 2021 sur les données 2020. Compte tenu des particularités de l'année 2020, il est apparu effectivement intéressant de conduire une enquête nationale. En parallèle, il a été décidé de réfléchir à la réalisation d'enquêtes filières en commençant, à la demande des professionnels, par l'automobile. La filière a été fortement impactée par la crise par les difficultés d'approvisionnement en semi-conducteurs. Surtout, elle vit actuellement une révolution avec l'abandon progressif des véhicules thermiques au profit des véhicules électriques, qui n'est pas sans impact sur les chaînes d'approvisionnement. Cette enquête devrait être lancée sur le terrain à la fin de l'année pour des publications l'année prochaine. Cette question de filière et d'approvisionnement se révèle assez prégnante. Il a donc été acté de mener une expertise en réalisant des enquêtes filières tous les ans sur des thématiques un peu différentes. L'enquête sur la filière aéronautique sera renouvelée. Se pose aussi la question d'autres filières industrielles.

Sur les prix de l'énergie, l'enquête a été réitérée cette année, ce qui nous a permis de recueillir des prix prévisionnels pour 2024 sur l'électricité et le gaz. Les résultats seront publiés très prochainement. La question se pose de son renouvellement. Avec la baisse forte de l'inflation, il est possible que le sujet devienne moins prégnant qu'il ne l'a été au cours des deux dernières années.

L'enquête EACEI sur les consommations d'énergie dans l'industrie a été enrichie par de nouvelles questions. L'enquête CAM sur les chaînes d'activité mondiales fait désormais l'objet d'un règlement européen et présente un caractère obligatoire. Nous avons participé aux trois expérimentations. Cette enquête qualitative pose des questions intéressantes sur notre connaissance des prestataires d'énième niveau. Enfin, l'enquête sectorielle annuelle (ESA) et l'enquête annuelle de production (EAP) sont très importantes pour la statistique publique, car elles viennent compléter les sources fiscales avec un détail du chiffre d'affaires par branche. Ces enquêtes sont en cours de refonte pour répondre à des besoins plus globaux. Jusqu'à présent, il était très difficile à partir d'un secteur d'obtenir des données détaillées sur la consommation d'énergie. Or cette information pourrait se révéler intéressante dans certains secteurs comme le commerce et les services. Ces enquêtes pourraient faire l'objet d'une gestion plus commune et évoluer de façon assez sensible dans les prochaines années. Nous serons sans doute amenés à vous en reparler.

## **Vincent MARCUS**

L'année 2024 marque la fin de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles qui vise à actualiser les résultats du recensement agricole et investiguer de nouvelles thématiques assez méconnues, comme l'usage du numérique et de la robotique en agricole, les déchets ou l'équipement et le matériel agricole. Nous sommes actuellement dans la phase de contrôle et de validation des données pour aboutir à des livraisons à Eurostat en fin d'année et la publication des premiers résultats dans la foulée.

Nous produisons des données sur l'aquaculture, avec une enquête annuelle sur le sujet. Nous sommes également engagés, avec la DGAMPA (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture), dans un projet de création d'un portail de télédéclaration qui a vocation à terme à se substituer en partie à l'enquête actuelle pour améliorer l'expérience utilisateur.

Les enquêtes sur les pratiques culturelles visent à recueillir différentes informations sur la gestion de la culture au sens large, en particulier les usages des intrants (produits phytosanitaires, fertilisants, etc.). L'enquête sur les pratiques culturelles dans les filières arboriculture et viticulture sera sur le terrain en fin d'année ou au début de l'année prochaine. En lien avec ces sujets, un groupe de travail du Cnis a été constitué pour expérimenter la récupération de données privées dans les logiciels de gestion parcellaire des agriculteurs, en s'appuyant sur trois éditeurs de logiciel. Ce test devrait être lancé avant l'été, avec

récupération des données en septembre. Nous devons un rapport au GT du Cnis en fin d'année ou au début de l'année suivante.

Enfin, depuis quelques années, nous nous sommes tournés vers le potentiel des images satellitaires pour produire de la statistique agricole. De nombreux travaux ont été menés, notamment en partenariat avec le Cnes (Centre national d'études spatiales). En 2024, nous avons pour ambition de sortir de cette phase expérimentale et artisanale pour aboutir à un produit statistique que nous serions en mesure de produire chaque année en matière d'estimation de rendement en grandes cultures à une maille géographique très fine. L'utilisation de ces données satellitaires en avance de phase, en prévision conjoncturelle, donne pour l'instant des résultats moins satisfaisants. Nous avons encore besoin de mener des études approfondies avant de pouvoir utiliser ces données pour mieux prédire les productions agricoles.

## **Sylvain MOREAU**

S'agissant des études, vous avez sans doute vu la polémique récente entre l'Insee et les industries agro-alimentaires (IAA) sur les marges. Nous devons donc réaliser des travaux sur le sujet. Au niveau du SSM Douanes, différents travaux sont menés sur la confrontation de sources entre les micro-données sur les exports fournies par les autres États membres et les imports sur le commerce de gros. Nous devrions également engager des études sur la mondialisation des chaînes de production, avec un focus sur l'exposition des groupes industriels français à la Chine.

Au niveau européen, enfin, le règlement EBS (*European Business Statistics*) est largement diffusé aujourd'hui. Il est plus ou moins question d'en dresser le bilan pour identifier d'éventuelles pistes d'évolution. Les idées des États membres ne correspondent pas forcément à celles de la Commission. Surtout, des réflexions sont en cours au niveau européen sur l'appariement de micro-données pour suivre et enrichir les chaînes d'activité. Des travaux sont menés sur l'importation d'un certain nombre de matériaux critiques par exemple. Ces réflexions portent aussi sur la prise en compte des données extra-financières dans le cadre du rapportage mis en place par la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Cette obligation concernera les plus grands groupes dans un premier temps, avant de s'étendre aux autres entreprises. Nous devons déterminer la façon d'utiliser ces données, notamment d'émission et les comparer avec les données dont nous disposons déjà au niveau micro. Le sujet de la TVA dématérialisée reste un peu nébuleux pour l'instant. Certains États sont assez avancés sur ce point. Il sera intéressant d'appréhender les pistes d'Eurostat en la matière.

Enfin, un séminaire s'est tenu en mars 2024 sur le changement de nomenclature. La Naf est en passe d'être actée. Elle doit être validée et signée par Eurostat. L'un des postes nécessite encore quelques discussions. Sa mise en place dans les répertoires et les différentes opérations statistiques représentera un travail au long cours. Il faudra également en évaluer les impacts, notamment la façon dont le périmètre de l'industrie évolue. Désormais, un donneur d'ordre sera considéré comme industriel, même s'il ne fournit pas lui-même les intrants. Nous ignorons l'impact de ce changement à ce stade. Il devrait très probablement faire augmenter le poids de l'industrie française dans l'ensemble de la valeur ajoutée. Il influera aussi sur la comparaison entre les différents pays. Cette problématique se révèle assez complexe. Nous avons constaté récemment que les comparaisons entre la France et l'Allemagne étaient biaisées. Nous serons très certainement amenés à en parler.

## **III. PROJETS D'ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **1. Enquêtes pour renouvellement d'avis d'opportunité avec présentation**

#### ***Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outwards Fats)***

#### **Jérôme LAURENT, Insee**

L'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (*Outwards Fats*) est une enquête européenne. L'enquête globale comprend deux volets, un volet mené par l'Insee, un autre par la Banque de France.

OFATS a pour objectif d'appréhender les enjeux de la mondialisation et le rôle des multinationales. L'enquête permet de quantifier le degré d'internationalisation des groupes français en mesurant leur implantation étrangère, grâce à un croisement entre pays et secteurs d'activité. Elle nous permet également de disposer d'une comparaison des données des filiales étrangères à celles de leurs homologues françaises. S'agissant d'une enquête européenne, elle nous offre enfin la possibilité de disposer d'une

comparaison de degré d'internationalisation des multinationales françaises par rapport aux multinationales européennes.

OFATS recouvre tous les groupes français qui détiennent au moins une filiale hors de France. Tous les secteurs d'activité sont concernés. Les groupes bancaires sont suivis par la Banque de France tandis que les groupes non bancaires sont suivis par l'Insee. OFATS relève d'une demande européenne dans le cadre du règlement européen EBS. L'enquête est complémentaire au dispositif des Liaisons financières (LIFI), le répertoire qui mesure la présence des groupes en France, mais n'appréhende pas le déploiement des groupes à l'étranger. Elle complète aussi l'enquête sur les Investissements directs menée par la Banque de France, l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales, ainsi que les données des douanes pour pouvoir mener des études sur l'internationalisation des multinationales françaises. Nous utiliserons ainsi ces données pour l'enquête sur la dépendance par rapport à la Chine.

Sept variables sont collectées, dont les cinq premières sont rendues obligatoires par le règlement européen : le nombre de filiales ou de coentreprises, le chiffre d'affaires, l'emploi moyen, les coûts de personnel, les investissements en actifs corporels, le résultat net et l'excédent brut d'exploitation.

L'enquête est menée sur un échantillon de 2 750 groupes parmi les 6 250 multinationales françaises, hors secteur bancaire. Le répertoire LIFI est utilisé comme base de référence pour l'échantillonnage. Cette source permet en effet d'identifier les groupes implantés en France, leur nationalité et leur dimension géographique (groupes franco-français, multinationales françaises ou multinationales étrangères implantées sur le territoire français). La stratification est effectuée en fonction du nombre de filiales à l'étranger et du secteur d'activité du groupe. Elle est décomposée en deux parties : une strate exhaustive et une strate échantillonnée. Dans la strate exhaustive, nous interrogeons tous les groupes comptant au moins 4 filiales à l'étranger et tous les groupes qui contribuent à plus de 5 % à l'un des agrégats attendus par Eurostat. Cette strate recouvre environ 1 500 groupes. Nous interrogeons l'unité légale qui est centre de décision.

La collecte se déroule de mi-avril à fin octobre par internet. Certains groupes peuvent également, à leur demande, nous communiquer leurs données par transmission sécurisée d'un fichier Excel. Cette démarche est aujourd'hui utilisée par 70 groupes. Les traitements post-collectes sont assez habituels. Nous commençons par les groupes mis hors champ, puis nous traitons la non-réponse. Pour les plus grands groupes non-répondants, nous essayons de traiter la non-réponse à l'aide des liasses fiscales 2258 et des rapports d'activité. Nous réalisons aussi un traitement de la non-réponse partielle. Les variables de frais de personnels et d'investissements ne sont pas toujours bien renseignées. Nous appliquons donc des ratios en fonction des effectifs et du chiffre d'affaires pour corriger ces erreurs. En fin de processus, nous ajoutons les données de la Banque de France, ce qui nous amène à gérer quelques doublons.

Eurostat diffuse les données les plus fines. Nous leur transmettons les données au 31 août. Ces données sont ensuite disponibles sur le site d'Eurostat dans des tableaux interactifs permettant de croiser toutes les variables. L'Insee met à disposition les données OFATS *via* le CASD et nous publions un *Insee Focus* en octobre ou novembre de l'année N+2.

### **Audrey BOYER, Banque de France**

La Banque de France contribue à l'enquête OFATS pour le secteur bancaire en recensant un certain nombre d'informations auprès des grands groupes bancaires français. Nous interrogeons tous les groupes ayant au moins une implantation à l'étranger. Au titre de l'année 2022, nous avons recensé 15 groupes bancaires, dont les quatre grandes banques systémiques, BNP Paribas, Société Générale, BPCE et le Groupe Crédit Agricole. Sur l'ensemble de la population que nous interrogeons, nous obtenons des réponses de tous nos déclarants. Notre service gère différentes collectes statistiques auprès des intermédiaires financières. Nous avons donc des échanges très réguliers avec eux et notre taux de réponse atteint 100 %.

L'enquête menée par la Banque de France auprès des groupes bancaires vise à recenser l'information entité par entité. Pour chaque filiale, nous disposons d'informations assez détaillées : nom de toutes les filiales, le LEI quand l'information est disponible, l'identifiant interne au groupe, le pays d'implantation, le produit net bancaire ou le chiffre d'affaires si la filiale n'est pas une entité financière, le résultat net, les effectifs, le résultat brut d'exploitation, les frais de personnel et les investissements corporels, ainsi que le code NACE de chaque entité, le secteur institutionnel et la méthode de consolidation (intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence). Ces informations sont décrites dans une notice accessible sur le site de la Banque de France. À partir de ces données, nous effectuons un certain nombre de contrôles.

Les groupes bancaires déclarent ces informations *via* un portail sécurisé Onegate. Les déclarants disposent de deux canaux de transmission : ils peuvent nous remettre des fichiers XML ou des fichiers CSV. Nous regroupons ensuite toutes ces informations pour les remettre dans un format unique et les exploiter, en comparant avec d'autres sources de données (rapports annuels, autres collectes de la Banque de France) afin de fiabiliser les données. Les délais de remise varient légèrement selon le canal de transmission : J+45 jours calendaires pour la remise de fichiers XML (soit mi-février), J+40 jours ouvrés pour la remise de fichiers CSV (soit fin février). À ce jour, nous avons donc reçu toute la collecte 2023. Toutes ces informations de remise sont mentionnées dans la décision du gouverneur de la Banque de France qui décrit toutes les modalités déclaratives pour les établissements bancaires.

Une fois tous les contrôles réalisés, nous transmettons à l'Insee des informations très granulaires, entité par entité, ce qui permet de réaliser des rapprochements et facilite les recherches d'éventuels doublons. Ces données sont généralement transmises au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de l'année qui suit l'année de référence. Nous diffusons des informations sur le portail statistique de la Banque de France, mais les données sont plus agrégées. Elles concernent surtout le secteur financier. Nous publions aussi une note d'analyse sur l'évolution des implantations des groupes bancaires français à l'étranger sur notre site internet.

### **Gianluca OREFICE**

Les données de la Banque de France sont-elles diffusées *via* le CASD comme celles de l'Insee ?

### **Jérôme LAURENT**

Elles font bien partie du fichier OFATS, mais elles sont réagrégées par croisement pays/activité.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (OFATS).*

## ***Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)***

### **Tony VUILLEMIN, Insee**

L'enquête EACEI est une enquête annuelle qui existe depuis 1983. Elle répond à un règlement européen et poursuit trois grands objectifs de mesure des consommations d'énergie, de la facture énergétique et des usages, c'est-à-dire la façon dont les établissements utilisent l'énergie qu'ils achètent. Ces trois grands objectifs sont déclinés par énergie. Le questionnaire comprend une vingtaine d'énergies, chacune faisant l'objet d'un module différent.

Pour chaque énergie, nous demandons les quantités achetées et la facture. Les quantités ne suffisent pas pour obtenir l'information que nous voulons vraiment, c'est-à-dire la consommation. En effet, certains établissements auto-produisent de l'énergie (électricité, hydrogène, biogaz). Nous demandons donc des informations sur la quantité d'énergie autoproduite. En outre, pour certaines énergies, des établissements effectuent des stocks importants quand les prix sont bas, qu'ils écoulent sur plusieurs années. Nous demandons donc la variation de stock entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre pour estimer au mieux la consommation pour ces énergies. Enfin, nous recueillons les usages. Nous proposons une liste d'usages et nous demandons aux établissements de répartir 100 % de leur consommation selon cette liste.

Le champ de l'enquête couvre les établissements en France de 20 salariés et plus, qui ont eu au moins 4 mois d'activité dans l'année et dont l'activité principale est industrielle. Nous interrogeons les établissements et non les unités légales ou les entreprises profilées pour deux raisons. Tout d'abord, la facture est également portée par les établissements. En outre, cela nous permet de localiser au mieux la consommation pour réaliser ensuite des études régionales par exemple. Ce champ représente environ 22 000 établissements. Nous en interrogeons 40 %, soit un échantillon de 8 500 établissements. Le taux de réponse à l'enquête est plutôt bon ces dernières années, autour de 82 %.

Nous passons au label en fin d'année. Nous réalisons actuellement des tests sur le questionnaire auprès d'une cinquantaine d'établissements. Nous n'allons pas réinterroger les établissements sur les questions historiques, puisque nous savons qu'elles ne soulèvent pas de gros problèmes de compréhension. Nous avons plutôt axé le test sur la faisabilité de nouvelles questions. Nous avons également testé les questions

que nous avons ajoutées ces dernières années sans avoir pu les tester, dans le contexte de la crise énergétique et de la guerre en Ukraine.

Pour l'électricité et le gaz, nous demandons depuis 2022 la nature des contrats, ce qui a permis de comprendre les différences de prix d'un établissement à l'autre. Les gros consommateurs de l'industrie ont plutôt souscrit des contrats indexés sur le prix de marché. Ils sont donc impactés dès qu'un pic conjoncturel se produit. À l'inverse, les petits consommateurs disposent de contrats à prix fixe pour une certaine durée. Pendant toute la durée de leur contrat, le prix reste inchangé, même en cas de pic conjoncturel. En revanche, lors du renouvellement du contrat, le prix peut être multiplié par deux ou trois. Nous souhaitons étoffer ce module pour les prochaines années en ajoutant des questions supplémentaires, notamment sur la durée du contrat, la résiliation volontaire ou non, etc. Enfin, certains dispositifs permettent à des établissements de bénéficier de prix préférentiels. Nous souhaitons donc ajouter des questions sur ce sujet que nous connaissons mal aujourd'hui.

Pour la vapeur, nous nous interrogeons surtout sur l'unité d'interrogation. Traditionnellement, la norme de suivi est la tonne. Or cette unité n'est pas purement énergétique et son efficacité énergétique varie grandement en fonction d'autres facteurs comme la température ou la pression. D'une tonne de vapeur à l'autre, l'efficacité énergétique peut se révéler vraiment très différente. Pour convertir ces tonnes de vapeur en unité énergétique, nous utilisons des coefficients moyens. Or l'exercice n'est pas parfait. Nous aimerions donc interroger les établissements sur des unités purement énergétiques comme le MWh, ce qui nous permettrait d'avoir des coefficients de conversion beaucoup plus efficaces. Par ces tests, nous allons chercher à déterminer le pourcentage d'établissements capables de nous fournir cette information en MWh.

La même problématique se pose sur le bois. Historiquement, nous demandons des quantités en tonnes. Or l'efficacité énergétique peut grandement varier d'une tonne de bois à l'autre en fonction de deux facteurs principaux, le taux d'humidité du bois et le type de bois. Nous souhaiterions obtenir des données en tonne de matière sèche ou connaître le taux d'humidité moyen du bois, ainsi qu'une déclinaison par type de bois. Les tests nous permettront de vérifier si les établissements sont en mesure de nous fournir ces informations.

L'hydrogène a été ajouté dans le questionnaire EACEI en 2019. À l'époque, il n'existait pas de consensus dans la littérature sur l'unité de suivi de cette énergie. Nous avons utilisé le mètre cube, puis le norme mètre cube. Depuis deux ans, un consensus semble s'être formé autour de la tonne. Néanmoins, nous profiterons de ces tests pour interroger les établissements sur les informations dont ils disposent sur le sujet. En outre, de plus en plus d'établissements produisent et stockent de l'hydrogène. Nous souhaitons donc développer notre connaissance sur cette énergie relativement récente.

Historiquement, le suivi du gazole non routier était combiné avec le suivi du fioul domestique dans le cadre d'un module commun, avec des données agrégées qui ne nous permettaient pas de distinguer les quantités de ces deux énergies. Or le gazole non routier fait l'objet de demandes croissantes d'informations. L'an dernier, nous avons décidé de séparer l'interrogation. Les établissements ont plutôt bien répondu à ces questions, mais nous souhaitons vérifier auprès d'eux qu'ils effectuent bien un suivi séparé de ces deux énergies.

Sur les pompes à chaleur, le module reste assez succinct. Nous demandons seulement le nombre total de pompes à chaleur et la puissance globale. Toutefois, le Sdes nous demande de plus en plus d'informations sur le sujet et il n'existe pas vraiment d'autre source d'information dans l'industrie permettant de disposer d'un descriptif précis des pompes à chaleur. Nous aimerions au moins connaître le nombre de pompes à chaleur par type et par utilisation. Théoriquement, le manuel d'utilisation de chaque pompe à chaleur affiche un coefficient énergétique. Nous cherchons donc à savoir si les établissements peuvent également nous fournir ce coefficient, ce qui nous permettrait d'améliorer notre connaissance.

Enfin, nous constatons que de plus en plus d'aciéries produisent des gaz de hauts fourneaux qu'elles essaient de récupérer et de réinjecter dans leurs processus énergétiques pour essayer d'optimiser leur consommation d'énergie. Nous allons les interroger sur leur capacité de suivre les quantités de gaz récupérées et réinjectées pour expliquer plus finement la consommation dans ce secteur.

Nous nous posons de nombreuses questions dans le cadre de ces tests. Toutes ne déboucheront peut-être pas sur des changements de questionnaire. Nous déciderons en fonction des informations que les établissements pourront nous communiquer.

## **Gianluca OREFICE**

Les questions supplémentaires que vous envisagez sont nombreuses. Ne pourraient-elles pas alourdir le questionnaire et réduire le taux de réponse des établissements ?

## **Tony VUILLEMIN**

La question peut se poser. L'an dernier, nous avons ajouté des questions sur les types de contrats et nous avons introduit un module spécifique sur l'impact des hausses de prix sur l'activité que nous avons supprimé cette année. Nous avons observé que le temps de réponse a augmenté, passant de 45 minutes à une heure entre 2021 et 2022. Pour autant, le taux de réponse est resté stable à 82 %. Sur les contrats, les établissements disposent assez facilement de l'information. Il nous faudra trouver le bon compromis pour ne pas trop alourdir le questionnaire. Ainsi, nous avons supprimé les questions sur l'impact des hausses de prix en 2023 pour essayer de conserver un temps de réponse convenable et un bon taux de réponse.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI).*

## **2. Enquêtes pour renouvellement d'avis d'opportunité sans présentation**

### **Gianluca OREFICE**

Les enquêtes suivantes ne feront pas l'objet d'une présentation. Toute la documentation est disponible en ligne depuis plus de 15 jours. Les responsables sont présents en salle ou en ligne et peuvent répondre à vos questions.

#### ***Enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI)***

**Ketty ATTAL-TOUBERT, Direction générale des douanes et des droits indirects, ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique**

Nous demandons le renouvellement de l'avis d'opportunité pour l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE. Pour les échanges extra-UE, nous utilisons les déclarations douanières. En revanche, pour les flux intra-UE, en l'absence de déclarations de douanes, nous réalisons une enquête statistique. Mise en place en 2022, cette enquête permet de collecter l'information sur les importations et les exportations au sein de l'Union européenne selon une nomenclature de produits très détaillée et par pays (pays d'origine, pays partenaire, etc.). Sans cette enquête, nous ne pourrions pas produire de statistiques de commerce extérieur intra-UE.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI).*

#### ***Livraisons d'engrais à usage professionnel***

### **Isabelle ROBERT-BOBEE, SSP**

Nous demandons le renouvellement d'un avis d'opportunité pour une enquête concernant les livraisons d'engrais minéraux (chimiques) à usage professionnel agricole. Cette enquête existe depuis plus de 60 ans. Le dispositif est maintenant rodé. Il vise à connaître les quantités d'engrais livrées et les éléments nutritifs de ces engrais (nitrates, potassium, phosphate). Cette enquête répond à des règlements européens. Elle seule nous permet de connaître ces éléments.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les livraisons d'engrais à usage professionnel.*

## ***Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs (accsel)***

**François CHEVALIER, SSP**

Cette enquête menée auprès des accoueurs et des sélectionneurs est utilisée par le SSP à des fins de conjoncture. Elle sert à estimer le nombre d'œufs à couvrir et le nombre de poussins éclos afin d'établir des prévisions de production de volailles et d'œufs de consommation. Elle sert également à alimenter un modèle d'estimation de la production d'œufs dans le cadre du suivi de la filière avicole, un sujet qui nous a beaucoup préoccupé ces dernières années avec la grippe aviaire. Enfin, cette enquête permet à la France de répondre à des règlements européens, à la fois pour des données mensuelles et annuelles.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs.*

### **3. Enquêtes pour prolongation d'avis d'opportunité**

***Enquêtes mensuelles de Branche (EMB)***

***Enquêtes annuelles de Production (EAP)***

***Enquête sectorielle annuelle (ESA)***

**Sylvain MOREAU**

Trois enquêtes de l'Insee sont concernées. Nous demandons la prolongation de l'avis d'opportunité, les enquêtes n'étant pas appelées à évoluer l'année prochaine.

**Alain JACQUOT, Insee**

L'enquête annuelle de production (EAP) est en cours de refonte. L'atterrissage est prévu début 2026 sur le millésime 2025. Nous avons prévu une rénovation de grande ampleur, puisque nous allons revoir l'échantillonnage, le questionnaire et les redressements en aval de l'enquête. Il ne nous semble donc pas judicieux de passer au Cnis pour avis d'opportunité pour une période de cinq ans dès cette année.

**Sylvain MOREAU**

Il en est de même pour l'ESA.

**Nicolas BIGNON, Insee**

Des travaux méthodologiques d'amélioration du plan de sondage sont également menés sur les enquêtes mensuelles de branche. Une première phase est terminée. La deuxième est en cours. Les processus d'intégration des données des industries agro-alimentaires dans nos applications informatiques entraînent également quelques effets de bord que nous voudrions maîtriser. Enfin, nous devons prendre acte du passage à la nouvelle nomenclature d'activités. Nous souhaiterions donc terminer l'ensemble de ces travaux avant de repasser devant le label.

*La commission Entreprises et stratégies de marché approuve à l'unanimité la prolongation des avis d'opportunité sur ces enquêtes.*

***Enquête annuelle laitière (EAL)***

***Exploitations forestières et scieries (EXFSRI)***

## **Sylvain MARCUS**

L'enquête annuelle laitière (EAL) correspond à une enquête annuelle de production sur les produits laitiers. Elle a vocation à s'intégrer dans la nouvelle EAP à horizon 2026. Il ne semble pas cohérent de la présenter alors qu'elle va subir un changement important à cette échéance. Nous souhaitons donc la prolonger d'un an en l'état et la présenter dans le cadre plus général de la nouvelle EAP.

S'agissant de l'enquête sur les exploitations forestières et les scieries (EXFSRI), nous voulons mener à bien des travaux méthodologiques que nous n'aurons pas terminés cette année. Par ces travaux, nous cherchons à améliorer l'univers de l'enquête afin de mieux appréhender des unités qui dépendent d'entreprises étrangères, mais qui exercent une activité d'exploitation et d'export de bois. Jusqu'à présent, ces unités étaient mal identifiées. Nous travaillons avec les Douanes pour utiliser leurs données en vue de mieux les identifier et les interroger. Par ailleurs, le traitement de la non-réponse mérite d'être amélioré, notamment dans un contexte où les aléas climatiques et les crises sanitaires entraînent de plus en plus d'absence d'activité.

*La commission Entreprises et stratégies de marché approuve à l'unanimité la prolongation des avis d'opportunité sur ces enquêtes.*

## **CONCLUSION**

### **Gianluca OREFICE**

Je vous remercie de votre présence en salle et en ligne. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine commission qui aura lieu le 3 octobre au matin.

*La séance est levée à 17 heures 30.*

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

En lien avec la connaissance de l'économie bleue

[Bibliographie : quelques travaux existants sur l'économie bleue](#)

En lien avec les travaux des producteurs de la commission (bilan et programme)

[Bilan 2023 des travaux des services producteurs de la commission entreprises et stratégies de marché](#)

[Programme d'activité 2024 des services producteurs de la commission entreprises et stratégies de marché](#)

En lien avec les demandes d'avis d'opportunité

[Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français \(Outward FATS\) - Fiche descriptive](#)

[Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie \(EACEI\) - Fiche descriptive](#)

[Enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE \(EMEBI\) - Fiche descriptive](#)

[Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs \(ACCSEL\) - Fiche descriptive](#)

[Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels - Fiche descriptive](#)

---

## DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

---

En lien avec la connaissance de l'économie bleue

[Connaissance des entreprises de l'économie bleue Mousette SGMer](#)

[Données économiques maritimes françaises et analyse économique et sociale de la DCSMM Bas Ifremer](#)

[Economie Maritime Bachere Insee](#)

[EU Blue Economy Observatory Quatrini JRC \(pdf - 2 Mo\)](#)

En lien avec les travaux des producteurs de la commission (bilan et programme)

[Présentation Programme des producteurs statistiques 2024 Marcus SSP Moreau Insee](#)

En lien avec les demandes d'avis d'opportunité

[Présentation de l'enquête sur l'activité des filiales étrangères des groupes français \(Outward FATS\) Laurent Insee](#)

[Présentation de l'enquête sur l'activité des filiales étrangères des groupes français \(Outward FATS\) LafondMakris Bdf](#)

[Présentation de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie \(EACEI\) Vuillemin Insee](#)

---

## AVIS D'OPPORTUNITE

---

### Avis d'opportunité d'enquêtes

[Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français \(Outward FATS\)](#)

[Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie \(EACEI\)](#)

[Enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE \(EMEBI\)](#)

[Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs \(Accsél\)](#)

[Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels](#)

### Prolongations d'avis d'opportunité

[Enquête annuelle de production \(EAP\) : prolongation de un an de l'avis d'opportunité accordé en 2019](#)

[Enquête mensuelle de production hors industries agroalimentaires \(EMB hors IAA\) : prolongation de un an de l'avis d'opportunité accordé en 2019](#)

[Enquête sectorielle annuelle : prolongation de un an supplémentaire de l'avis d'opportunité accordé en 2018](#)

[Enquête annuelle laitière : prolongation de un an de l'avis d'opportunité accordé en 2019](#)

[Enquête exploitations forestières et scieries : prolongation de un an de l'avis d'opportunité accordé en 2019](#)